

M'éliminer?

STOP au DPI

NON au diagnostic préimplantatoire sans limites !

3^{ème} édition, septembre 2015



**REFUSÉ
ZURÜCK**

Diagnostic
préimplantatoire
(LPMA)

Salle du Conseil national, Berne

DE QUOI EST-IL QUESTION ?

Projet de loi sur le DPI : retour à l'envoyeur !

50 000 signatures en 100 jours peuvent faire revenir ce projet devant le parlement

Lors de la votation du 14 juin 2015, le peuple suisse a approuvé une disposition constitutionnelle qui rend possible un diagnostic préimplantatoire (DPI). Une question, toutefois : quel genre de DPI ? Le parlement propose un DPI qui, pour beaucoup, va vraiment trop loin : il veut permettre les examens DPI même pour les couples infertiles et non atteints par une grave maladie héréditaire. Ainsi, la Suisse deviendrait pour l'Europe centrale un eldorado du diagnostic embryonnaire.

Le projet de la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA) prévoit un DPI sans limites. Pour de nombreuses organisations, p.ex. associations de handicapés et pro-vie, de médecins, de partis, et de communautés chrétiennes, cela va vraiment trop loin. Maintenant, il faut recourir au référendum ! Ainsi, la loi pourra être retournée à l'envoyeur. Là, au parlement, on pourra corriger les trois erreurs les plus grossières du projet DPI :

1. Le DPI ne doit pas être autorisé en général, mais seulement pour les personnes ayant de graves maladies héréditaires.
2. La «microdélétion chromosomique» ne doit pas être permise, afin que des êtres humains potentiellement handicapés ne soient pas éliminés systématiquement.
3. Le nombre maximal des embryons à développer pour chaque cycle ne doit pas passer de 3 à 12, mais être tout au plus de 8 («la règle de huit»).

Ainsi corrigée, la loi correspondra à la proposition du Conseil fédéral du 7 juin 2013. Au Conseil national et des États, une majorité veut aller bien au-delà du projet du Conseil fédéral. Avec le référendum, ces parlementaires vont maintenant être rejetés dans les cordes.



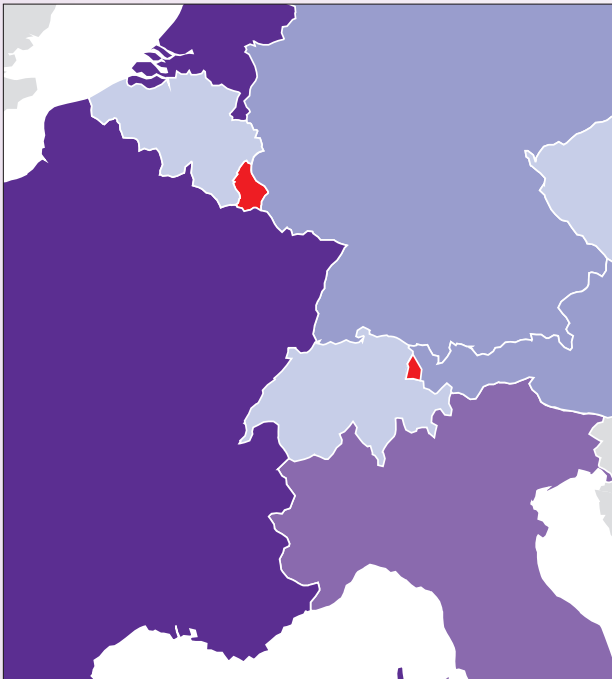
Fonctionnement du DPI

Pour chaque cycle menstruel, jusqu'à 12 embryons doivent être produits in vitro. On leur enlève une ou plusieurs cellules et on les teste pour détecter des anomalies génétiques ou chromosomiques. Parmi les «bons» embryons, un ou plusieurs sont implantés dans l'utérus; les autres sont congelés. Les «mauvais» sont aussitôt détruits. Il faut en moyenne quatre cycles avec un total de 40 embryons jusqu'à ce qu'un enfant vienne au monde «en bonne santé». Si le DPI n'est autorisé que pour 50-100 couples atteints d'une maladie héréditaire grave, on produira



de 2 à 4000 embryons par an. S'il l'est pour tous les couples infertiles (plus de 6000), Ce sera des centaines de milliers d'embryons par an.

La Suisse, bientôt un eldorado du diagnostic embryonnaire ?



Avec le projet DPI, la Suisse décherrait en eldorado du diagnostic embryonnaire pour toute l'Europe centrale. Aucun pays – hormis la Belgique et la République tchèque – n'aurait alors une législation DPI aussi permissive qu'en Suisse. En particulier l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Autriche ont à cet égard des règles clairement plus restrictives. À ce jour, la principauté du Liechtenstein et le duché de Luxembourg n'ont encore ni réglementé, ni permis le DPI.

- Non réglementé, non autorisé
- DPI possible seulement en cas de maladies héréditaires
- DPI interdit par la loi, mais actuellement toléré dans des cliniques privées
- DPI permis en cas de maladies héréditaires, et délétion chromosomique, sous strictes conditions
- DPI permis en cas de maladies héréditaires, et délétion chromosomique sans aucune condition



QUE PUIS-JE FAIRE ?

1. **Soutenez le référendum et collectez des signatures !** Nous avons peu de temps. Il faut réunir au moins 50 000. **Pour commander par téléphone des feuilles de signatures : 061 415 20 67.**
2. Le référendum coûte beaucoup d'argent : **merci de nous aider à en supporter les frais.** Après la réussite de la collecte de signatures, la votation suivra sous peu ; nous devons la gagner : **PC 70-71 72 73-6.**
3. Lors de la votation, **votez NON à la LPMA, c.à.d. NON au DPI sans limites.**



IMPRESSUM

Stop au DPI | Edition et Rédaction : Comité «Stop au DPI», Case postale, 4142 Münchenstein. Tél. 061 415 20 67, info@stop-au-dpi.ch, www.stop-au-dpi.ch | **Compte destiné aux dons :** PC 70-71 72 73-6, IBAN : CH05 0900 0000 7071 7273 6 | **Design :** GOAL AG für Werbung und Public Relations, 8600 Dübendorf | **Illustration p.1 :** www.parlement.ch.



INFORMATION SPÉCIALE

Le comité «stop au DPI» lance le référendum en collaboration avec d'autres comités. Même si toutes les feuilles de signatures n'ont pas le même aspect, il s'agit toujours du même référendum. À la fin de la collecte, on procédera au décompte de toutes les signatures récoltées. Vous ne devez signer qu'une fois. Merci beaucoup !